

DELIBERATION N° 12/2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

Séance du 28 juin 2018

Accord transactionnel d'indemnisation

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21;

Le conseil d'administration autorise la conclusion d'un accord transactionnel entre le Groupement de gestion AEFE de Casablanca – Mohammedia et Monsieur enseignant d'éducation physique et sportive, personnel de droit local de l'établissement, suite à la suppression du poste occupé par ce dernier (situations individuelles en annexe).

Nombre de votants : 26 Pour : 21 Contre : 5 Abstention : /

Fait à Paris, le 28 juin 2018

Le président du conseil d'administration de l'AEFE